



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 057-834329328-20231206-38_2023-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 38/2023

SÉANCE DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le lundi 27 novembre 2023)

Présents : 14

Absents : 5

(Pouvoirs : 1)

Présents : Mesdames Odile JACOB-VARLET, Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Antoine DORR, Michel DUMONT, Jean-Luc BOHL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Bertrand DUVAL, Frédéric NAVROT

OBJET : FINANCES : VALIDATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2024-2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu, le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le contenu du plan pluriannuel d'investissements 2024-2026 et ses 5 axes majeurs :

- Préservation de la Ressource : animation du Plan d'actions AAC Montvaux et finalisation de la DUP de la source du château à LORRY-MARDIGNY pour 394 300 € estimés
- Pérennisation du patrimoine : réhabilitation complète du réservoir de Blory pour 1 545 000 € estimés
- Sécurisation de l'adduction : renouvellement de 3 tronçons DN400 et de la canalisation DN200 de sécurisation du plateau de Frescaty pour 3 734 496 €
- Gestion patrimoniale des réseaux : sectorisation et renouvellement des canalisations fuyardes pour 3 730 567 €
- Renouvellement électromécanique pour 600 000 €.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de valider le plan pluriannuel d'investissements pour la période 2024 à 2026 tel que présenté et d'autoriser la Directrice à le mettre en œuvre et à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires concernés.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

VALIDE le Plan Pluriannuel d'Investissements 2024-2026 présenté,

AUTORISE la Directrice de la Régie à le mettre en œuvre et à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires concernés.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 6 décembre 2023,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.